

Réforme du lycée

> DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION NATIONALE, Madame le Recteur a reçu en audience les organisations signataires des points de convergence sur la réforme du lycée.

Un constat partagé.

Le lycée prépare mal les lycéens à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, ce que rend patent le taux d'échec lors de la première année à l'université.

Une hiérarchie s'est établie entre les voies et les filières, avec un attrait marqué pour la voie générale et la série S en particulier, d'où la nécessité de travailler sur l'orientation.

Surtout ne rien changer...

Le SNES et le SNALC ont affirmé leur attachement aux filières existantes et à la classe de seconde comme palier de détermination. Pour le SNALC, sans doute nostalgique des classes de fin d'études pour les enfants de familles modestes et d'un lycée réservé à l'élite, le collège unique : voilà le mal incarné ! Les insuffisances du lycée ne viendraient pas du lycée mais... du collège. Sympa pour les collègues des collèges ! En résumé, le lycée ne fonctionne pas au mieux mais pour l'améliorer, il est urgent de ne rien changer... Comprenne qui pourra.

La réponse ambitieuse du SE-UNSA

Le SE-UNSA défend une conception plus ambitieuse du lycée, rejoint en cela par le SGEN. Il est temps de renoncer à des filières hermétiques et hiérarchisées, produisant une sélection dont le caractère social n'est plus à démontrer. Ayant à cœur de défendre un service public de qualité, le SE-UNSA ne peut concevoir un lycée dont la principale exigence serait de ne garder que les meilleurs. Les boîtes à BAC pour le privé. Pour les établissements publics : la réussite du plus grand nombre. Chacun doit retrouver ses missions !

Pour une orientation positive

Pour nous, seul un système plus souple, est à même d'améliorer l'existant. Dans ce but, l'orientation doit être travaillée en continue auprès des élèves grâce à un professeur référent qui permettra également une meilleure liaison entre les équipes pédagogiques et le CO-Psy. Le choix, fait par les élèves et leur famille, doit être progressif et une orientation positive, tenant compte des aptitudes des élèves et de leurs motivations, ne peut se faire dans un lycée dont l'organisation serait modulaire.

La prise en compte des difficultés des élèves

La multiplication des officines privées de soutien scolaire illustre, à elle seule, l'incapacité des lycées publics à prendre en compte la difficulté scolaire, et ce, malgré toute la bonne volonté des enseignants. L'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés doit être un souci premier. Ces difficultés sont trop souvent sanctionnées par une réorientation, synonyme de redoublement, ce qui apporte une dose supplémentaire de démotivation. Pour que les difficultés ne conduisent pas irrémédiablement sur la voie de l'échec, le travail avec un petit groupe d'élèves aux besoins clairement identifiés apparaît décisif pour amener à la réussite du plus grand nombre. Cela nécessite bien sûr une meilleure concertation au sein des équipes.

Emploi du temps des élèves

Le nombre d'heures de cours atteint dans certains cas des sommets : 38 heures de cours par exemple pour les élèves d'une 1ère STI (sans op-

tions !). Plus généralement, les heures de cours s'empilent, empêchant les élèves de donner du sens aux apprentissages. D'où la nécessité de limiter les heures de cours, et d'introduire des activités pluridisciplinaires, à l'exemple des TPE. Ces activités sont bien celles où peut se développer l'autonomie, compétence indispensable pour la réussite à l'université !

Et celui des enseignants ?

En aucun cas la diminution du nombre d'heures de cours des élèves ne doit aboutir à des suppressions de postes d'enseignants. L'emploi du temps de ces derniers, défini dans un cadre hebdomadaire, doit prendre en compte l'ensemble de leurs missions : heures dédoublées, temps de soutien, temps de concertation.

Les inquiétudes du SE-UNSA

Pour clore cette audience, les représentants du SE-UNSA ont insisté sur la nécessité d'une réforme ayant pour seule perspective l'amélioration du taux de réussite des élèves. Celle-ci ne peut donc s'effectuer sous la coupe d'une politique uniquement pensée à l'aune des restrictions budgétaires. En ce sens, le calendrier serré, proposé par le ministère pour une application de la réforme à la rentrée 2010, ne peut être interprété que comme un présage défavorable. Et ce n'est pas l'expérimentation entamée dernièrement dans la précipitation qui doit nous rassurer. La mise en place de la réforme de la voie professionnelle est la parfaite illustration de ce qu'il ne faudrait pas faire. Alors Monsieur Darcos, permettez-nous de vous le rappeler : « *Chat échaudé craint l'eau froide !* ».

Pierre Poessevara